BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 834

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

Ventes et cessions

798 379 368 RCS Paris.
DDA BIS.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 103744324.00 EUR.
Adresse : 4, place Charles Dullin, 75018 Paris.
Précédent propriétaire : 391 337 763 RCS Paris. **DDA.**
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : DDA BIS Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 4 place Charles Dullin 75018 Paris Capital : 103744324.00 EUR Numéro unique d'identification : 798379368 Lieu d'immatriculation : Paris. Société absorbee : DDA Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 16 rue Séguier 75006 Paris Capital : 3311497.52 EUR Numéro unique d'identification : 391337763 Lieu d'immatriculation : Paris. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 98419462.00 EUR - passif de 3005753.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : Le rapport d'échange des droits sociaux arrêté entre les Parties est de 1 action de la Société Absorbée pour 1.094 actions nouvelles de la Société Absorbante. En conséquence, la Société Absorbante devra procéder à une augmentation de son capital social de 95.055.472 € par l'émission de 237.638.680 actions nouvelles de 0.40 € chacune de valeur nominale, lesquelles seront attribuées directement aux associés de la Société Absorbée. Prime de fusion : La différence entre la valeur nette des biens et droits respectivement apportés par la Société Absorbée (soit 95.413.709 €) et le montant nominal de l'augmentation de capital social réalisée par la Société Absorbante (soit 95.055.472 €) constituera une prime de fusion d'un montant de 358.237 € qui sera inscrite au passif de son bilan . Date du projet commun de fusion : 12.06.2020. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société DDA BIS : 17.06.2020 (au greffe du tribunal de commerce de Paris). Pour la société DDA : 17.06.2020 (au greffe du tribunal de commerce de Paris)..